

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le débat public
sur le prolongement
de **la Francilienne**
de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La réunion de proximité d'Auvers-sur-Oise

Mercredi 19 avril 2006
Maison de l'Ile - 20h30

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La réunion va
commencer,
merci d'éteindre
votre portable

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le projet de prolongement de La Francilienne

Le débat public

Il est organisé par la Commission particulière du débat public. Elle est garante de la qualité des échanges et du respect des principes du débat public

Vous, le public

Vous riverains, habitants, usagers et ceux qui vous représentent : élus, associations, chambres consulaires...

Il est présenté par un maître d'ouvrage (le ministère des Transports et de l'Équipement), représenté par la direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France

Nos trois engagements

1

Vous fournir
toute
l'information dont
vous avez besoin
pour participer
pleinement au
débat

2

Vous garantir la
pleine et libre
expression de vos
opinions sur le
projet soumis
au débat

3

Prendre en
compte les
opinions que vous
exprimerez dans
un compte rendu
neutre et objectif
du débat public

Un débat public ouvert

Le débat public, c'est le moment :

- > de discuter de l'opportunité du projet
 - > des grandes options de sa réalisation
- > des précautions à prendre pour protéger les populations et l'environnement...
... s'il était donné suite au projet !

Les cinq principes du débat public

> Neutralité

La CPDP ne prend pas partie sur le projet

> Indépendance

La CPDP et ses membres sont indépendants du maître d'ouvrage

> Transparence

Toutes les informations doivent être claires et accessibles

> Egalité

Toute personne a le droit de s'exprimer, de poser une question, de donner son avis et d'émettre des propositions

> Respect

Toutes les prises de position doivent être argumentées. A ce titre, elles doivent bénéficier d'un droit d'écoute

Les outils mis à votre disposition pour vous informer

> Le débat public
& vous

> Le Journal
du débat public

> Le site internet
www.debatpublic-francilienne.org

> Le résumé du dossier
du maître d'ouvrage

> Le dossier du maître
d'ouvrage

> Le dossier des études

Où, comment ?

- à la CPDP
- sur son site internet
- sur demande à la CPDP ou sur abonnement
- à la DREIF pour les dossiers d'études

Les outils mis à votre disposition pour vous informer

Puis, au cours du débat...

- > Les restitutions
des réunions publiques
- > Les questions-réponses
- > Les avis
- > Les cahiers d'acteurs
- > Les contributions écrites
- > Le site internet
du débat public

Vos avis
et vos questions
par écrit...

Merci de bien vouloir écrire
le plus **lisiblement** possible
afin d'en faciliter
la transcription sur le site

cndp
Commission particulière
du débat public
Francilienne

**Si vous souhaitez poser une question
ou donner votre avis**

Merci d'utiliser cette fiche pour poser une question (au maître d'ouvrage ou à la CPDP) ou pour donner votre avis. Si vous souhaitez intervenir oralement, merci de le préciser. Nous vous donnons toute satisfaction, dans la mesure du possible. L'indication de vos coordonnées est facultative sauf, bien entendu, si vous souhaitez recevoir une réponse écrite personnelle. Vos avis et les réponses aux questions écrites seront mises en ligne sur le site internet du débat public. L'ensemble des questions et des avis sera versé au dossier du débat et pris en considération dans le compte rendu final.

QUESTION OU AVIS (A REMETTRE AUX HÔTESSES)

Les moyens mis à votre disposition pour vous exprimer

> Les réunions publiques

- C'est le lieu privilégié du débat et des échanges
- C'est le lieu de vie du débat public
- Tous les propos tenus sont enregistrés
- Les restitutions sont disponibles sur le site internet ou au siège de la CPDP

> Les questions et les avis

Vous pouvez poser des questions ou donner un avis à tout moment

- Par courriel, par messagerie téléphonique, par courrier ou à l'aide des formulaires mis à disposition
- Les réponses et les avis sont consultables sur le site internet du débat public ou à la CPDP

Les moyens mis à votre disposition pour vous exprimer

> Les contributions écrites

- Elles sont ouvertes à tous, organismes ou simple citoyen
- Les contributions écrites sont mises en ligne sur le site et sont consultables au siège de la CPDP

> Les cahiers d'acteurs

- Ce sont des documents de quatre pages imprimés et édités par la CPDP
- Ils permettent à des acteurs institutionnels de bénéficier d'une audience large pour développer et faire connaître un point de vue de façon détaillée et argumentée
- Dès demain, le cahier des charges de ces cahiers sera en ligne sur le site du débat public.

Le débat public en chiffres

240 000 exemplaires
du « Débat public & vous »,
du Journal n° 1 et du résumé
du dossier du maître
d'ouvrage diffusés

70 000 cartes des
tracés et cartes T
distribuées cette
semaine dans toutes
les communes de l'aire
d'étude

25 réunions publiques,
dont 19 de proximité

4 mois c'est la durée du débat
public. Après la remise du compte
rendu et du bilan, le maître
d'ouvrage aura trois mois pour faire
connaître sa décision.

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La réunion de proximité d'Auvers-sur-Oise

Mercredi 19 avril 2006
Maison de l'Île - 20h30

Lorsque vous avez le micro...

Merci de vous présenter
lorsque vous intervenez afin
de faciliter la restitution
des échanges

L'intégralité des débats
est enregistrée

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Jean-Pierre Béquet
Maire d'Auvers-sur-Oise

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Jean Bergougnoux
Président de la CPDP

Sophie Allain
Membre de la CPDP

Galiène Cohu
Membre de la CPDP

Yves Desrousseaux
Membre de la CPDP

Eric Debarle

Chargé de mission A 104

Direction régionale de l'Équipement Ile-de-France

Christophe Lefèvre

Mission A 104

Direction régionale de l'Équipement Ile-de-France

endp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Victor Blot

Fondateur du COPRA

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Michel Vampouille

**Vice-président du Conseil régional
d'Ile-de-France**

cn
nd
p

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Jean-Pierre Dejou
Président du COPRA

cn dp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Gérard Claudel

Président du Parc naturel régional du Vexin

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

François Coupin

ARDIES Val d'Oise

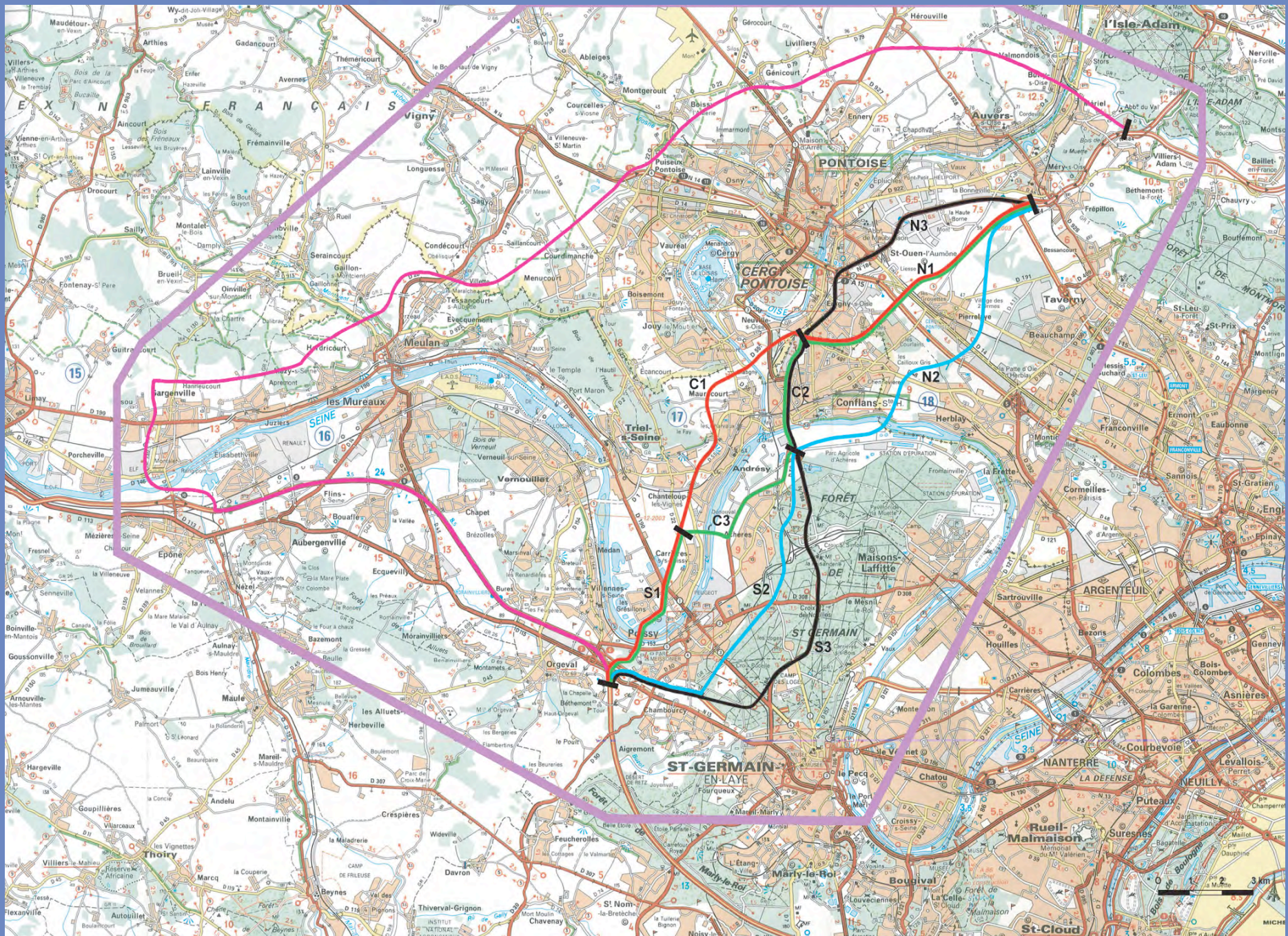
cn dp

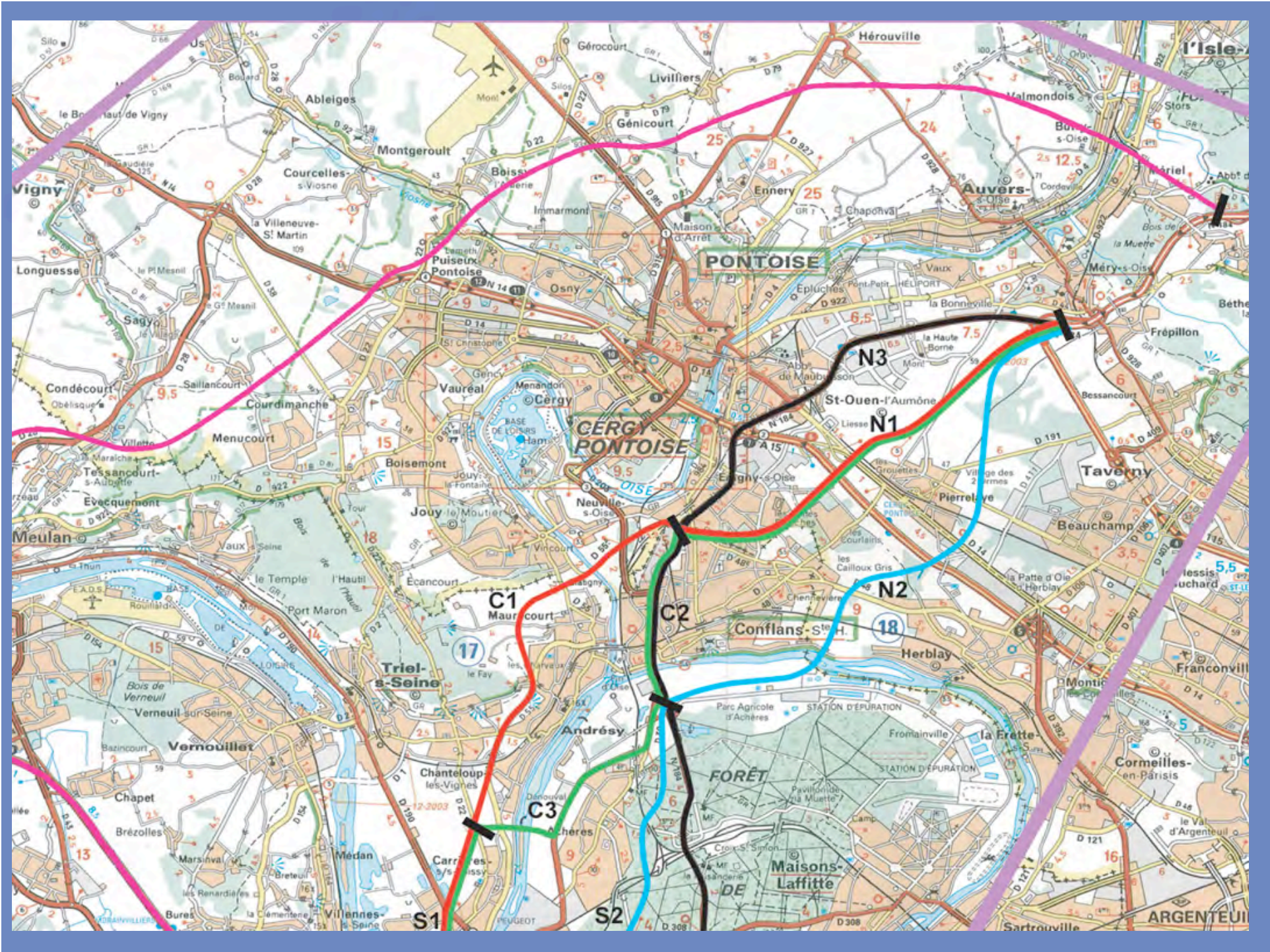
Commission particulière

du débat public
Francilienne

Yorghos Remvikos

Les Amis du Vexin





PONTOISE

CERGY
PONTOISE

N3

N1

N2

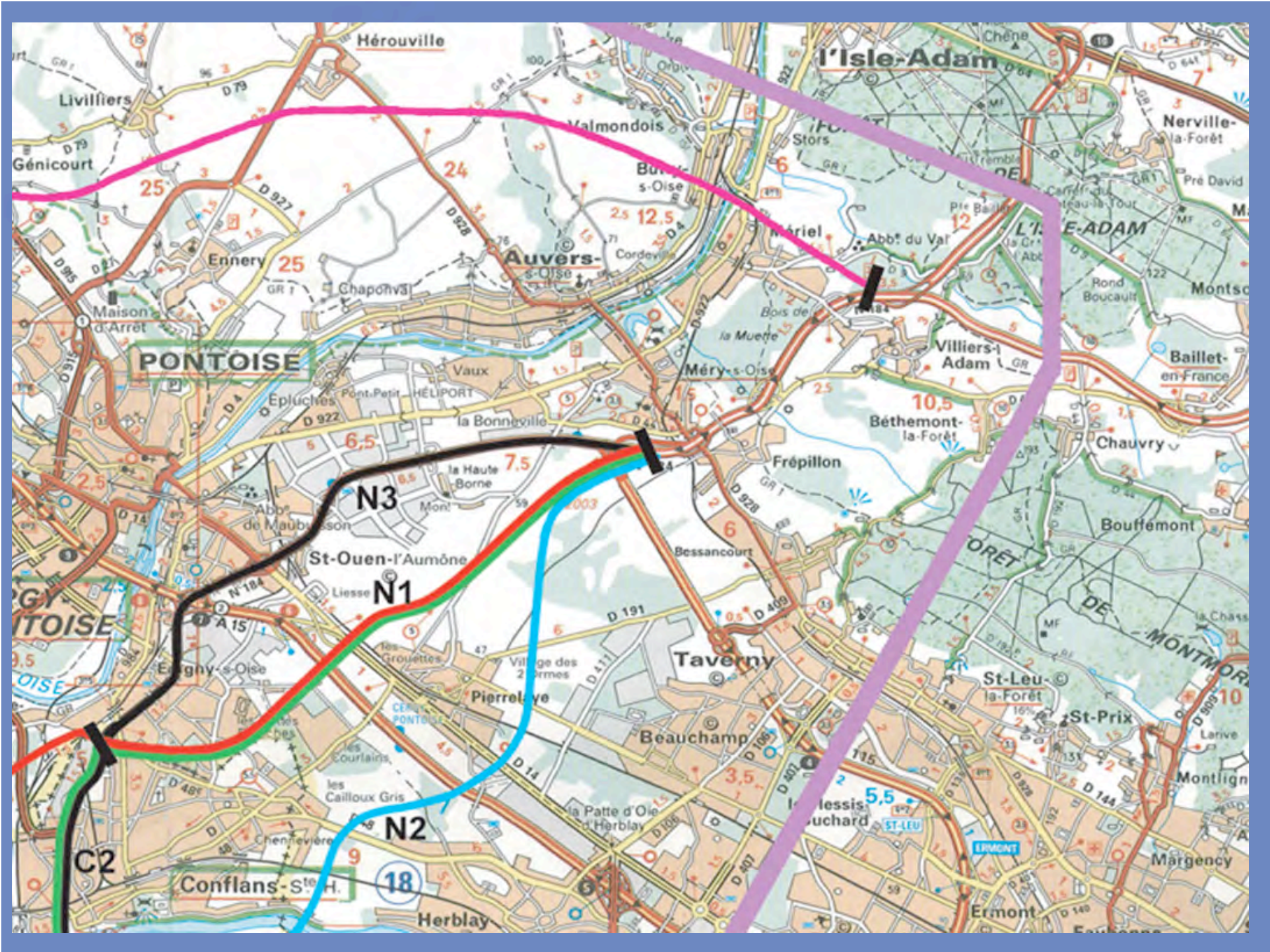
C1

C3

S1

S2

ARGENTEUIL



endp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La CPDP

vous remercie

pour votre **participation**

et la **qualité**

de vos contributions

endp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La CPDP
vous invite Vendredi 21 avril
à **Chanteloup-les-Vignes**
pour **continuer**
à débattre

Salle des Fêtes - 20 h 30